



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le 17 MAI 2016
N° 503608 /DEF/EMZD Metz/D.AFM/B.SEU/NP

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone Terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : Révision – POS – Borest (60).

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Borest, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son plan d'occupation des sols.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commune susvisée est grevée par la servitude AR6 relative à Mont l'Evêque champ de tir de la forêt d'Ermenonville – régime du champ de tir approuvé par décision du 21 septembre 1983 - gérée par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Creil - Base aérienne 110 - 60100 Creil.

Par ailleurs, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal et aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par délegation,
Le lieutenant-colonel Eric FALLON
chef de la division appui au fonctionnement du ministère

COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil